

Recours au Règlement—M. Blais

[Traduction]

M. Blais: Madame le Président, je puis peut-être préciser que ce que je disais, c'est que le député a fait certaines allégations inexactes dans la motion qu'il a présentée en vertu de l'article 43 du Règlement. En réalité, les pneus ont été achetés de B. F. Goodrich.

[Français]

Mme le Président: A l'ordre. Il est suffisamment clair que l'honorable ministre n'invoque pas le Règlement, mais qu'il amorce un débat au sujet d'une motion qui a été présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Par conséquent je ne peux pas entendre l'honorable ministre. L'honorable député d'Edmonton-Nord invoque le Règlement.

* * *

[Traduction]

LES SPORTS

LES BOURSES ET LES POSTES D'INTERNE DES ATHLÈTES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, à cette époque de l'année où une bonne partie de nos athlètes essaient d'obtenir des bourses et des postes d'interne pour ne pas perdre leurs bourses au Canada, la question que je voulais poser aujourd'hui était . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: C'est très important. Les députés n'ont pas encore entendu ce que j'ai à dire.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Je n'ai nul besoin de rappeler au député que la période des questions est terminée.

M. Paproski: A propos du même rappel au Règlement, madame le Président, je signale que ce n'est pas une question. Je voulais simplement savoir si le ministre avait encaissé le chèque de douze millions de dollars.

Mme le Président: En bien, si ce n'était pas une question, il me semble que le député a dit ce qu'il avait à dire.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BLAIS—LA PROCÉDURE RELATIVE AUX MOTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: L'honorable ministre des Approvisionnements et Services invoque le Règlement.

M. Blais: Madame le Président, le point est très simple. Au cours de la période de présentation des motions en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, les députés de l'opposition font au cours de la période des questions orales des allégations non suivies d'une question.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne peux permettre ce genre d'intervention, pas plus que je ne peux permettre aux députés de l'autre côté de la Chambre d'utiliser une procédure ou l'autre pour indiquer qu'ils ne sont pas satisfaits des réponses qu'ils ont obtenues du côté ministériel. Enfin je pense qu'il est

assez juste que je ne reconnaisse pas de ce côté les personnes qui n'aiment pas les allégations faites au cours de la période de présentation des motions en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, pas plus que je ne reconnais aux honorables députés de ce côté-ci d'entamer une discussion une fois qu'ils ont obtenu la réponse d'un ministre.

[Traduction]

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai exposé certains faits. Parce que je n'ai pas parlé de la compagnie qui fabriquait les pneus . . .

Des voix: Règlement!

M. Parker: Le fait reste . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je suis désolée, mais je ne puis permettre au député de poursuivre à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES STATUTS RÉVISÉS DU CANADA, 1970

DÉPÔT DE PROPOSITIONS VISANT À CORRIGER DES ANOMALIES

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je demande à déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, copie de propositions visant à corriger des anomalies, inconséquences, erreurs, anachronismes et autres détails simples et ne prêtant pas à controverse dans les Statuts révisés du Canada, 1970, et d'autres lois adoptées après 1970.

* * *

● (1510)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LE COMPTE RENDU OFFICIEL—LES MODIFICATIONS AUX OBSERVATIONS DU DÉPUTÉ DE THUNDER BAY-ATIKOKAN

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je soulève la question de privilège. On vient de porter à mon attention une question qu'a posée le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) et la réponse que lui a fournie le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à la page 2646 du hansard d'hier. J'ai personnellement consulté les bleus pour vérifier la question, la réponse et les nombreuses exclamations qui se sont fait entendre à ce moment. Je remarque que le compte rendu officiel dit, à l'avant-dernière ligne de la version anglaise de la question du député de Thunder Bay-Atikokan, «300,000 or 400,000 bales of hay». Ce n'est pas, madame le Président, ce qu'il avait dit et les exclamations, si elles avaient été reproduites, l'auraient clairement montré. Il a dit «boisseaux de foin» et non «balles de foin» et le privilège de modifier le hansard ne donne pas aux députés le droit de changer le sens de ce qu'ils ont dit. Le député a dit «boisseaux» et le hansard devrait être corrigé en conséquence.